

Planning des concours

Dates d'inscription : de mai à juin

Epreuves écrites : septembre

Epreuves orales : à compter de novembre

Nature des épreuves écrites

Epreuve écrite n°1 - Note de synthèse
4 heures - Coefficient 4

Epreuve écrite n°2 - Composition de mathématiques
2 heures - Coefficient 2

Epreuve écrite n°3 - Composition de physique
2 heures - Coefficient 2

Epreuve écrite n°4 - Composition de chimie
2 heures - Coefficient 2

Epreuves d'admission

L'entretien vise à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer le métier de technicien supérieur principal de l'économie et de l'industrie.

Il se base sur un exposé de 10mn du candidat sur ses connaissances et ses compétences techniques et éventuellement son expérience

30 minutes - Coefficient 5

Une carrière attractive

- Fonctionnaire de catégorie B+, les TSPEI ont un déroulement de carrière offrant de nombreuses opportunités de mobilités géographiques et fonctionnelles.
- La carrière professionnelle des TSPEI offre plusieurs possibilités de promotion interne. Elle est ouverte tant aux hommes qu'aux femmes
- Tout au long de leur carrière, les TSPEI bénéficient d'une formation professionnelle adaptée, notamment lors de la prise d'un nouveau poste, souvent complété par un "tutorat".
- La rémunération nette mensuelle débute autour de 2 000 € et progresse tout au long de la carrière jusqu'à 4 000 € nets mensuels.
- A titre indicatif, 20 postes ont été offerts au concours externe TSPEI en 2024.



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Devenez technicien supérieur principal de l'Économie et de l'Industrie

au sein de la fonction publique de l'Etat



Pour une industrie performante, propre et sûre

Des domaines d'intervention variés

Développement durable

Environnement industriel

Protection de l'environnement et de la santé contre les risques industriels et les nuisances, par la mise en place et le contrôle (instruction et inspection) de prescriptions techniques visant à prévenir ou limiter les pollutions et les risques.

Sous-sols, mines, carrières

Gestion rationnelle du sous-sol, suivi de la création, de l'exploitation et de la fermeture des mines, carrières, puits de pétrole...

Energie

Promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie (économies d'énergie), contrôle technique et administratif des ouvrages de production et de transport d'énergie (sécurité des grands barrages, lignes électriques haute tension, parcs éoliens,...)

Contrôles

Métrologie

Surveillance des instruments de mesure utilisés notamment dans les transactions commerciales (balances, pompes à essence, taximètres...) et des organismes chargés du contrôle périodique de ces instruments.

Contrôle des équipements sous pression

Vérification de la conception, de la fabrication et des opérations de vérifications périodiques des équipements sous pression et des canalisations.

Contrôle de la sécurité des véhicules

Vérification de l'application des règles relatives à la "réception" des véhicules (poids lourds, transports en commun, transports de matières dangereuses), et à la surveillance des centres de contrôle techniques des véhicules automobiles (véhicules légers et poids lourds)



Informations et contacts

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme sanctionnant deux années de formation classée au moins au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

Informations sur le concours, le retrait et le dépôt des dossiers :

E-mail : concours.minefi@finances.gouv.fr

Téléphone : 01.53.44.28.00

SITE INTERNET :

www.economie.gouv.fr/recrutement/technicien-superieur-principal-leconomie-et-lindustrie-externe

L'équipe du Bureau du pilotage des corps techniques est à votre écoute pour vous informer sur les postes offerts et les perspectives de carrière

Planning des concours

Dates d'inscription : fin février à fin mars

Notification de pré admissibilité

et d'admissibilité : mi mai

Epreuves orales : mi juin

Notification d'admission : fin juin

Nature des épreuves

La phase d'admissibilité

Examen des dossiers des candidat(e)s autorisé(e)s à y participer.

Les éléments suivants doivent être fournis :

1. Lettre de motivation manuscrite
2. Copie du diplôme ou certificat de scolarité
3. Curriculum vitae détaillé.
4. Note explicative (si applicable) : décrivant les emplois occupés, les activités et travaux réalisés, et précisant le rôle personnel du candidat.
5. Pour les titulaires d'un doctorat : une fiche de synthèse de vos mémoires et notes d'études, ainsi qu'une liste de publications, permettant la reconnaissance des acquis.

Epreuve d'admission

Entretien avec le jury, précédé d'une préparation de 15 minutes pour analyser un document sur un sujet général lié aux métiers des ingénieurs de l'industrie et des mines.

L'entretien débute par un exposé du candidat de 10 minutes maximum sur sa formation, ses études, travaux personnels et expériences professionnelles, suivi de 10 minutes pour restituer de manière claire la problématique du document préparatoire.

L'entretien se termine par un échange libre.

Durée : 40 minutes

Comment nous rejoindre ?

Informations et contacts

Les ingénieurs de l'industrie et des mines sont recrutés par voie de concours ouvert aux titulaires d'un titre ou diplôme, classé au niveau 7 de qualification (diplôme d'ingénieur, Master, DEA...)

E-mail : concours.minefi@finances.gouv.fr

Téléphone : 01.53.44.28.00

SITE INTERNET

www.economie.gouv.fr/recrutement/ingenieur-industrie-et-des-mines-sur-titres-et-epreuve-externe



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Devenez ingénieur de l'industrie et des mines

au sein de la fonction publique de l'Etat



**Mettez votre talent au service
d'une économie forte et durable**



Les ingénieurs de l'industrie et des mines travaillent principalement pour le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le ministère de la transition écologique et l'Autorité de sûreté nucléaire.

Ils peuvent être affectés en administration centrale, au sein de l'Autorité de sûreté nucléaire, ou dans diverses directions régionales et interdépartementales.

Les ingénieurs de l'industrie et des mines sont en contact permanent avec les entreprises dont ils sont les interlocuteurs privilégiés et en relation avec de nombreux autres services de l'État.

Les bonnes raisons ...

**Des missions
d'une grande diversité au cœur
des défis d'aujourd'hui
et de demain.**

Les ingénieurs de l'industrie et des mines travaillent dans de nombreux secteurs d'intérêts général. Ils peuvent, au cours de leur carrière, passer de l'un à l'autre.

Sécurité des personnes et des approvisionnements

- Maîtrise des risques industriels
- Sécurité industrielle
- Sûreté nucléaire
- Sécurité des transports et loyauté des échanges

Transition écologique et climatique

- Maîtrise des enjeux sanitaires et environnementaux des risques naturels
- Décarbonation
- Gestion raisonnée des ressources et de l'énergie
- Accompagnement des entreprises dans leur mutation et suivis des filières stratégiques

Développement numérique des administrations

... de nous rejoindre

**Une rémunération
et une dynamique de carrière
particulièrement attractives !**

- En début de carrière : environ 3 000 € nets mensuels
- En milieu de carrière (ingénieur divisionnaire) : environ 5 000 € nets mensuels
- En fin de carrière (ingénieur hors classe) : environ 7 000 € nets mensuels

Une culture de terrain et d'équipe

→ Des missions de terrain associant réflexion personnelle et travail en équipe. Une carrière offerte aux femmes comme aux hommes avec des possibilités d'évolution variées et des formations adaptées. Le télétravail est possible.

→ Des postes partout en France